



# LONGPRÉ LES CORPS SAINTS

Amicale des Pêcheurs de Longpré-les-Corps-Saints

3, rue du Moulin - Mairie de Longpré les Corps Saints - 80510 LONGPRE LES CORPS SAINTS

Tél : 06-84-60-56-95 - Email : amicalepecheur.longpre@orange.fr

Fiche AAPPMA



L'ensemble des parcours sont 100% réciprocaire. Cependant, certains parcours nécessitent l'achat d'option supplémentaire, merci de vous référer au tableau des options.

## Parcours

Linéaire rivière 1ère catégorie : 2 kms  
-L' Airaines

Linéaire rivière 2ème catégorie :

- Canal d'assèchement
- Canal du près à Pions

Etangs : 35 hectares

- Etang du château
- Etang des dix
- Etang du Grand marais
- Etang du près à Pions
- Etang du Petit marais
- Etang des petits trous

## Membres du bureau

### Président

DUBRULLE Jean-Paul

### Vice-Président

CARTON Thierry

### Trésorier

### Secrétaire

LEFEVRE Christian

## Types de pêche pratiqués

- Pêche aux blancs
- Pêche aux carnassiers
- Pêche à la carpe de jour
- Pêche aux salmonidés

## Services

- Ponton labellisé personne mobilité réduite
- Aire de pique-nique
- Pêche embarquée
- Pêche en "Float Tube"

## Présentation

Au cœur de la Vallée de la Somme, l'association "Amicale des Pêcheurs de Longpré-les-Corps-Saints" vous offre des plans d'eau remarquables.

Vous pourrez également pêcher dans la rivière de la Somme à proximité des étangs ainsi que sur la rivière l'Airaines.

L'association propose tous les types de pêche : blanc, carpe, carnassier, truite.

Un carpodrome est ouvert avec usage exclusif de la pêche au coup.

Pour plus de renseignements, n'hésitez pas à consulter le site internet de l'association.

**Des règlements et des options sont appliqués sur certains parcours, merci de vous rapprocher de l'AAPPMA.**

## Tarifs

Cartes	Carte Interfédérale	Carte Majeure	Carte Mineure	Carte Femme	Carte -22ans	Carte Journalière	Carte Hebdomadaire
Tarifs *	100.00€	92.00€	21.00€	35.00€	6.00€	15.00€	33.00€
<b>OPTIONS</b>							
Pêche embarquée	55.00€	55.00€	55.00€	55.00€	offert	10.00€	-
Timbre urne	-	35.00€	-	-	-	-	-
Float-Tube	55.00€	55.00€	55.00€	55.00€	offert	10.00€	-

\* Permet de pêcher sur les parcours de l'association de pêche (hors parcours et plans d'eau spécifiques nécessitant l'achat d'option supplémentaire).

## Dépositaires

**AAPPMA Longpré les Corp Saints - Mr Jean-Paul DUBRULLE - 6, Grande Rue - 80510 LONGPRE LES CORPS SAINTS -**

**Alcedo - Mr Frédéric Dufour - Rue Macqueron - 80100 Abbeville - 0322248901**

**Café "Chez Tchiot Paul" - 21, Grande Rue - 80510 LONGPRE LES CORPS SAINTS - 03-22-31-91-83**

**Le Koriggan's - 10, Grande rue - 80510 LONGPRE-LES-CORPS-SAINTS - 03-22-19-38-31**

**NP PÊCHE/ Le Relais des Etangs - Mr Pascal Newstead - 84, Rue Guy Douvigne - 80132 Mareuil Caubert - 06-80-78-02-92**



# LONGPRÉ LES CORPS SAINTS

Amicale des Pêcheurs de Longpré-les-Corps-Saints

3, rue du Moulin - Mairie de Longpré les Corps Saints - 80510 LONGPRE LES CORPS SAINTS

Tél : 06-84-60-56-95 - Email : amicalepecheur.longpre@orange.fr

Fiche Parcours

## Longpré les corps saints Le canal d'assèchement



Ce parcours est réciprocaire.

**Type de parcours :** rivière

**Catégorie :** 2ème catégorie

**Berge :**

• Gauche

**Linéaire :** 0,7 km

**Type(s) de pêche :**

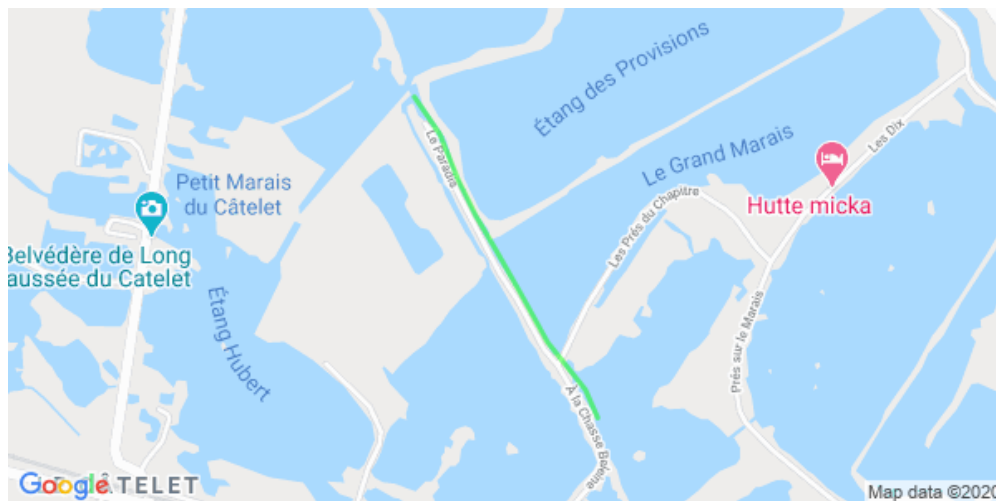
Pêche aux blancs

Pêche aux carnassiers

Pêche à la carpe de jour

**Services :**

Aire de pique-nique



- Berge gauche
- Berge droite
- Berge gauche et berge droite
- Étang

### Condition de pêche

Ce règlement complète le règlement de l'AAPPMA et l'arrêté préfectoral annuel PÊCHE.

Trois lignes maximum par pêcheur dont deux destinées à la capture du carnassier.

BROCHET : taille minimum 65 cm SANDRE : taille minimum 50 cm

**Horaires :**

Janvier : 9h - 17h ;

Février : 8h-18h ;

Août : 6h30-21h ;

Septembre : 7h30-20h ;

Octobre : 8h30-19h ; Novembre : 8h-17h ;

Décembre : 9h-17h.

*Contrôle Les Pêcheurs devront se soumettre à la vérification de leur situation (droit de Pêche, carte d'identité du Pêcheur et option). Toute infraction sera verbalisée par les gardes.*

*Tout Pêcheur doit laisser son lieu de pêche propre après son départ, des poubelles étant prévues à cet effet.*

*Les chiens doivent être tenus en laisse, tout contrevenant risque une amende, voir une suspension de l'action de pêche dans les lots de l'A.P.L.*

### Fonctionnement du parcours (soumis aux périodes d'ouvertures spécifiques)

01 janvier -> 31 décembre

**• Poissons présents :**

Anguille , Brochet , Carpe , Poissons blancs , Sandre , Silure

**• Techniques de pêche :**

Pêche à la carpe de jour , Pêche au coup et à l'anglaise , Pêche au mort manie , Pêche au toc , Pêche au vif , Pêche aux leurres artificiels / Poissons nageurs , Pêche aux leurres cuillers , Pêche en batterie